

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 JUIN 2011

2011-17 ACCORD CADRE " FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATION, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION : LANCEMENT DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°2

L'an deux mille onze, le jeudi 30 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 juin 2011, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, au bourg d'ORVAULT, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Suppléants présents :

Monsieur Michel BOUYER, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Pierre SEVEC délégué du collège électoral Pornic

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay

Secrétaire de séance : M. André BARREAU

2011-17 ACCORD CADRE " FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATION, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION : LANCEMENT DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°2

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8,

Par délibération n°2010-20 du 24 juin 2010, le SYDELA s'est associé avec 10 autres syndicats départementaux d'énergie et un département au sein d'un groupement de commande. L'objet de ce groupement est la fourniture de transformateurs, de postes de transformation HTA/BT et d'enveloppes de postes pour le réseau électrique de distribution publique ainsi que pour la remise en état technique, la destruction et le rachat de transformateurs déposés.

Les membres du groupement sont les suivants :

- Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée,
- Le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor,
- Le Syndicat Départemental d'Energie de Maine et Loire,
- Le Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique,
- Le Département de la Sarthe,
- Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Mayenne,
- Le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère,
- Le Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan,
- Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC),
- Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37)
- Le Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70)

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée pour un accord-cadre pluri-titulaires " Fourniture de transformateurs et de postes de transformation, Remise en état technique et Destruction », sans minimum ni maximum, de deux ans fermes, décomposé en douze lots ci-après énumérés :

Lot n°1	Transformateurs sur poteau à diélectrique liquide avec protection coupure intégrée (Type haut de poteau H61 TPC) (50, 100, 160 kVa)
Lot n°2	Transformateurs cabine préfabriquée avec protection coupure intégrée (type PSS TPC) (100, 160, 250 kVa)
Lot n°3	Transformateurs cabine préfabriquée (400, 630 kVa)
Lot n°4	Postes de transformations rural compact simplifié (type PRCS TPC) (50,100, 160 kVa)
Lot n°5	Transformateurs cabine à pertes réduites (160, 250 kVa)
Lot n°6	Transformateurs cabine à pertes réduites (400, 630 kVa)
Lot n°7	Enveloppes de Poste au sol simplifié (types PSSA et PSSB)
Lot n°8	Enveloppes de Poste à Couloir de manœuvre (type PAC)
Lot n°9	Enveloppes de Poste Urbain Compact (type PUC)

Lot n°10	Enveloppes de Poste Urbain Intégré à l'Environnement (type PUIE) (400, 630 kVa)
Lot n°11	Remise en état technique ou rachat de transformateurs déposés
Lot n°12	Destruction de transformateurs

Considérant que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 octobre 2010 au SyDEV et a attribué chacun des lots de l'accord-cadre aux titulaires suivants :

Lot n°1	ORMAZABAL, AREVA T&D, France TRANSFO, SOCIETE NOUVELLE TRANSFIX TOULON
Lot n°2	ORMAZABAL, AREVA T&D, SIEMENS transmission et distribution, France TRANSFO, SOCIETE NOUVELLE TRANSFIX TOULON
Lot n°3	AREVA T&D, France TRANSFO, SOCIETE NOUVELLE TRANSFIX TOULON
Lot n°4	ORMAZABAL, AREVA T&D, France TRANSFO, SOCIETE NOUVELLE TRANSFIX TOULON
Lot n°5	ORMAZABAL, AREVA T&D, SIEMENS transmission et distribution, France TRANSFO, SOCIETE NOUVELLE TRANSFIX TOULON
Lot n°6	ORMAZABAL, AREVA T&D, SIEMENS transmission et distribution, France TRANSFO, SOCIETE NOUVELLE TRANSFIX TOULON
Lot n°7	GENITEC, AREVA T&D, SCHNEIDER Electric, SOCIETE NOUVELLE TRANSFIX TOULON
Lot n°8	GENITEC, ORMAZABAL, AREVA T&D, SCHNEIDER Electric
Lot n°9	AREVA T&D, SCHNEIDER Electric
Lot n°10	ORMAZABAL, SOCIETE NOUVELLE TRANSFIX TOULON
Lot n°11	REMATELEC, CEW
Lot n°12	COPRETEC, REMATELEC, APROCHIM, CEW

Considérant que le SyDEV est le coordonnateur du groupement de commandes et qu'il a pour mission de gérer, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, notamment l'ensemble des opérations de passation des marchés subséquents,

Considérant qu'un premier marché subséquent à bons de commande, d'une durée d'un an, a été conclu pour chacun des lots, et notifié à chaque titulaire, entre le 2 février 2011 et le 31 mars 2011,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer la procédure pour la passation du deuxième marché subséquent à bons de commande pour chacun des lots précités, pour une durée d'un an,

Considérant que les besoins propres du SYDELA pour ce deuxième marché subséquent seraient les suivants :

	Montant minimum (€ HT)	Montant maximum (€ HT)
Lot n°1	39 900	174 600
Lot n°2	126 000	630 000
Lot n°3	57 500	345 000
Lot n°4	43 800	441 000
Lot n°5	0	98 000
Lot n°6	0	133 000
Lot n°7	0	101 650
Lot n°8	0	282 035
Lot n°9	0	296 535
Lot n°10	0	286 550
Lot n°11	0	50 000
Lot n°12	0	50 000

Le Comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la passation par le coordonnateur du groupement du deuxième marché subséquent pour les lots 1 à 12 de l'accord-cadre " Fourniture de transformateurs et de postes de transformation, Remise en état technique et Destruction », tel que décrits ci-dessus pour répondre aux besoins du SYDELA ci-dessus définis.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Bernard CLOUET

